

**REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY**

**Séance du 25 septembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE 05 juin à 18.30 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay **L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE 25 SEPTEMBRE**, à 18 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Président, après convocation régulièrement faite le 19 septembre 2023.

**Présents :**

Damien BAYLE, Bedra BELLAHCENE, Christelle ETIENNE, Mikaël DUBICKI, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Patrick SAVIDES, Guy VITOUX

**Absents excusés :**

René BERNE  
Viviane LASCOMBE  
Christophe REY (pouvoir à Damien BAYLE)  
Nadège ROCHE (pouvoir à Christelle ETIENNE)

**En Exercice : 12**

Présents : 8

Absents : 4

- dont représentés : 2

Votants : 10

**Secrétaire de séance :** Mme Martine ROUMEZY

**Délibération n° 2023-10**

**OBJET : ACCORD D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE PAR LE CCAS**

Madame Christelle ETIENNE présente le dossier de Madame [REDACTED], transmis par la Centre Médico-Social du secteur et la demande d'aide exceptionnelle pour la prise en charge de la cotisation annuelle pour la pratique de sport adapté de son fils.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Madame [REDACTED] de 200 € pour la prise en charge de la cotisation annuelle pour la pratique de sport adapté de son fils.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président du CCAS  
Damien BAYLE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance  
Martine ROUMEZY

